



Droit de décision sur les grands parents (mon père étant décédé)

Par elm, le 26/01/2011 à 22:15

Bonjour,

Ma grand mère paternelle est très affaiblie suite à un AVC, mon père étant décédé, puis je avoir le droit de parole concernant le choix d'une maison de retraite ou est ce que le choix ne revient qu'aux autres enfants ?

Concernant la gestion des biens de ma grand mère, puis je avoir un droit de regard et de décision?

En vous remerciant pour vos conseils